

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. DES MILITANTES LIBÉRÉES SOUS CAUTION APRÈS AVOIR ÉTÉ TORTURÉES

Joana Mamombe, Cecilia Chimhiri et Netsai Marova, trois militantes enlevées, agressées sexuellement et torturées en mai 2020, ont été libérées sous caution à l'issue de leur appel devant la Haute Cour. Elles avaient été arrêtées le 10 juin, soit quelques jours après leur sortie de l'hôpital. Outre les charges antérieures de trouble à l'ordre public et de non-respect des mesures de confinement, les autorités les ont accusées d'avoir menti au sujet des actes de torture qu'elles auraient subis et les ont inculpées de communication ou publication d'informations erronées portant préjudice à l'État en vertu de l'article 31(a)(1)(iii) du Code pénal et d'obstruction à la justice, telle que définie à l'article 184(1)(f).

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

M. Kazembe Kazembe

Ministre de l'Intérieur et du Patrimoine culturel
11th Floor Mukwati Building
Cnr 4th Street and Selous Avenue
P Bag 7703, Causeway, Harare
Zimbabwe
Courriel : theseecretary@moha.gov.zw

Monsieur le Ministre,

Les militantes **Joana Mamombe, Cecilia Chimhiri et Netsai Marova**, enlevées alors qu'elles étaient détenues par l'État, agressées sexuellement, torturées et hospitalisées en mai 2020, après avoir dirigé une manifestation dénonçant le fait que les pouvoirs publics ne fournissaient pas de protection sociale aux personnes pauvres pendant le confinement lié au COVID-19, ont été libérées sous caution à l'issue de leur appel devant la Haute Cour.

Elles ont été arrêtées de nouveau le 10 juin 2020, peu après leur sortie de l'hôpital. Outre les charges antérieures de trouble à l'ordre public et de non-respect des mesures de confinement, les autorités les ont accusées d'avoir menti au sujet des actes de torture qu'elles auraient subis et les ont inculpées de communication ou publication d'informations erronées portant préjudice à l'État et d'obstruction à la justice, en vertu du Code pénal. Sans mener d'enquête approfondie, les autorités ont accusé ces femmes d'avoir simulé leur enlèvement et tenté d'attirer la sympathie de l'Occident.

Par conséquent, je vous prie instamment, en tant que ministre de l'Intérieur :

- d'abandonner immédiatement les charges controuvées qui pèsent sur ces trois militantes ;
- de diligenter une enquête approfondie, indépendante, impartiale, transparente et efficace sur la disparition forcée dont elles ont été victimes alors qu'elles étaient détenues par l'État, ainsi que sur toutes les allégations d'agression sexuelle et de torture les concernant ;
- de veiller à ce que les responsables présumés soient traduits en justice et à ce que les victimes et leur famille aient accès à la justice et à des recours efficaces, notamment la restitution, l'indemnisation, la réhabilitation, la satisfaction et les garanties de non-répétition.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Joanna Mamombe, députée de l'Alliance du Mouvement pour le changement démocratique (MDC) pour Harare ouest, Cecilia Chimhiri, vice-présidente de la branche jeunesse de l'Alliance du MDC, et Netsai Marova, secrétaire adjointe à l'organisation de la branche jeunesse, ont été arrêtées le 13 mai pour avoir mené une action de protestation contre le gouvernement ce même jour, en relation avec la réaction des autorités face à la pandémie de COVID-19 et au problème de la faim dans le pays. Elles ont été appréhendées à hauteur d'un barrage routier érigé par la police et des soldats près de Warren Park, sur Bulawayo Road à Harare. Elles ont été emmenées au poste de police central de Harare, où on leur a demandé de monter dans un autre véhicule au prétexte qu'elles allaient être conduites au poste de police de Warren Park. Selon les militantes, on leur a mis une cagoule ou un sac sur la tête et elles ont été conduites dans un lieu inconnu où on les a frappées sur la plante des pieds, agressées sexuellement et forcées à manger des excréments humains. Le 14 mai, Paul Nyathi, chef adjoint et porte-parole de la police nationale, a confirmé cette information, ajoutant toutefois qu'il ne savait pas où elles étaient détenues. Or ce même jour sur son compte Twitter officiel, la police a nié que les trois militantes étaient en garde à vue.

Les trois militantes ont été retrouvées très tôt vendredi 15 mai, abandonnées à Bindura, à 87 km de Harare ; leurs habits étaient déchirés et elles avaient été violemment agressées. Elles ont été hospitalisées. Pendant leur séjour à l'hôpital, les autorités les ont inculpées d'infraction à l'article 37 du Code pénal, en vertu duquel les rassemblements ayant pour but d'encourager la violence et de troubler l'ordre public sont passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison et/ou d'une amende, ainsi qu'aux alinéas 3 et 1 de l'article 5 de l'instrument législatif 99/20 interdisant les rassemblements et prévoyant un an d'emprisonnement et/ou une amende. À l'issue d'une audience spéciale organisée à l'hôpital, elles ont été libérées moyennant une caution de 1 000 dollars du Zimbabwe.

Le 10 juin, les trois militantes ont été arrêtées aux cabinets de leurs avocats. Accusées d'avoir menti au sujet des actes de torture qu'elles auraient subis, elles ont été inculpées de communication ou publication d'informations erronées portant préjudice à l'État en vertu de l'article 31(a)(1)(iii) du Code pénal et d'obstruction à la justice, telle que définie à l'article 184(1)(f). Leur demande de libération sous caution a été rejetée le 15 juin et elles ont été placées en détention jusqu'au 26. En détention, elles n'ont pas eu accès à la nourriture apportée par leurs proches. Leurs avocats ont interjeté appel devant la Haute Cour. Finalement, la Haute Cour leur a accordé une libération sous caution le 26 juin à des conditions contraignantes, dont une caution fixée à 10 000 dollars du Zimbabwe, l'obligation de se présenter à la police trois fois par semaine et l'interdiction de parler de leur affaire dans les médias, publics et privés, y compris sur les réseaux sociaux.

Le jour de l'arrestation des militantes, les neuf rapporteurs et rapporteuses spéciaux des Nations unies ont appelé à ce qu'il soit mis fin aux enlèvements et à la torture et ont demandé que les charges soient abandonnées immédiatement. Certains hauts représentants du gouvernement, parmi lesquels le ministre de la Justice et le secrétaire permanent du ministère des Médias, de l'Information et de l'Audiovisuel ont considéré leur disparition avec dédain, et affirmé qu'elle avait été « mise en scène » par l'opposition. Le ministre de la Justice a demandé leur arrestation. Le ministre de l'Intérieur et du Patrimoine culturel a émis une déclaration dans laquelle il pointait du doigt des failles dans leur récit et les accusait de chercher à s'attirer la sympathie de l'Occident, avant de diligenter une enquête. Il a également accusé les médecins qui les ont examinées d'être hostiles au gouvernement.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 août 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER Joana Mamombe (elle), Cecilia Chimhiri (elle) et Netsai Marova (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr46/2339/2020/fr/>